

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 23 Juin 2008

L'an Deux Mille Huit, le lundi vingt-trois juin, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 12 juin 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	22

Le Député-Maire, F. REISS
Les Adjoints au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, M. BONNEVILLE,
Melle GUILLIER

Les Conseillers Municipaux :

M. AY – M. BOISSIER – Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER - Mme BUCHHEIT
M. BURT – Mme FEST – Mme KAISER – M. KETTERING – Mme KLEIN –
M. KOTLENGA – Mme JAECK – M. SCHNEIDER – M. STEINMETZ -
M. VANOVERBEKE – M. WALD – Mme WEISBECKER

ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR	4
-----------------------------------	----------

Mme WENDLING, qui donne pouvoir à Mme KLEIN
MMme HAETTEL, qui donne pouvoir à M. WAECHTER
Mme HAUSER, qui donne pouvoir à Mme WEISS
M. UHLMANN, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE

ABSENTE EXCUSEE SANS POUVOIR	1
-------------------------------------	----------

Mme PAWLOWSKI.

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

<i>ORDRE DU JOUR</i>

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2008.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Communauté de Communes : désignation d'un membre au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges.
5. Bilan d'exploitation 2007 de la piscine des AQUALIES : perspectives d'évolution du service et ajustement de la grille tarifaire au 1^{er} juillet 2008.
6. Chaufferie au bois : bilan d'exploitation, ajustement de la grille tarifaire et renouvellement du marché d'exploitation.
7. Service périscolaire : extension de la capacité d'accueil, avenant à la convention de partenariat avec le collège Charles MUNCH et modification de la grille tarifaire.
8. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 8.1 Signalétique commerciale – Adaptation du tarif.
9. Divers et communications :
 - 9/1 Désignation d'un correspondant défense.
 - 9/2. Démolition d'immeubles Cours du Moulin.
10. Affaires de personnel :
 - 10/1 Création de deux postes d'apprentis dans le domaine de l'animation intergénérationnelle et de l'administration générale.
 - 10/2 Création d'un poste d'agent saisonnier affecté au service « Ville propre ».

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DEPUTE-MAIRE, Frédéric REISS

« Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous accueillir en ce début d'été pour cette séance ordinaire du Conseil Municipal pendant laquelle nous traiterons un ordre du jour allégé, mais une fois n'est pas coutume et certains sujets marqueront l'avenir de la commune.

Ce début de saison est à nouveau chargé en manifestations avec une particularité au niveau spirituel avec la première messe de l'Abbé JACQUEMIN le 15 juin dernier et l'installation du nouveau Pasteur Bruno HOLCROFT ce dimanche, 22 juin. La communauté protestante retrouve ainsi un « berger » après plus de deux ans de vacance du poste.

Nous venons également de vivre une très belle fête de la musique grâce à la prestation de groupes locaux et de KAOLIN parfaitement organisée par l'Association des IROKOIS.

Niederbronn-les-Bains est devenu un rendez-vous incontournable pour la jeunesse à l'occasion de cette fête devenue mondiale. »

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2008.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 19 mai 2008.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2008, un compte-rendu de commissions a été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 19 juin 2008** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Se sont également réunis:

- **Comité de Pilotage Lotissement GRIES le 5 juin 2008** : examen critique en interne des propositions d'aménagement du site. Il conviendra notamment de prendre en compte dans ce projet les conséquences législatives du Grenelle de l'Environnement qui seront prochainement arrêtées par le Parlement.
- **Commissions Réunies le 5 juin 2008** consacrées à la sécurité et à la tranquillité publique. Suite à un débat nourri, l'orientation d'équiper la piscine des Aqualies en

vidéo-surveillance a été retenue suite aux nombreuses incursions nocturnes et aux actes de vandalisme constatés dans ce secteur.

- **Commission Géographique eau et assainissement le 9 juin 2008** : examen des résultats de l'étude hydrogéologique en vue de l'exploitation d'une nouvelle ressource en eau potable. Avis favorable de principe du Syndicat des Eaux de Reichshoffen et environs en vue d'une étude de raccordement.
- **Commission culture et vie associative le 13 juin 2008.**
- **Comité de Pilotage Chaufferie au bois le 16 juin 2008** en vue de la préparation du renouvellement du marché d'exploitation : point 6 de l'ordre du jour.
- **Comité de Pilotage modernisation et extension de LARC le 23 juin 2008.** Sur ce point précis, il est proposé au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour en vue d'autoriser la démolition des bâtiments Cour du Moulin.

Mise aux voix, la proposition d'ajout à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008**

Période du 19 mai 2008 au 19 juin 2008

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT H.T
Feu d'artifice 13 juillet 2008	LE FEU AUX POUDRES	8.110 €
Acquisition de matériel informatique	SERV'INFO	13.220 €
Fourniture de jardinières	SINEU GRAFF	4.359 €
Acquisition de chaume pour l'expéridrôme (partie incendiée et couverture de l'ensemble)	ART ET TRADITION DU CHAUME	8.344 €
Réfection de la rte du Wintersberg (en complément de la partie déjà traitée qui sera refaite dans le cadre de la garantie)	BURGER	4.220 €
Débardage en forêt communale	KLEIN DOMINIQUE	10.550 €
Location tentes TRIATHLON	BRELET	6.780 €

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT H.T
Frais acte acquisition terrains HOF chemin des pierres	Me SCHILLING	334 €
Arpentage terrain ONF Rte de France	BAUR GEOMETRE	1.290 €
Arpentage alignement rue des jardins	BAUR GEOMETRE	764 €

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION
D'ALIENER**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit ou Adresse	Surface totale	Immeuble bâti, Appartement ou Terrain	Décision	Date Notification décision
30/04/2008	13	6 – 7 – 137/5	56, Rue du Général de Gaulle	55 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	22/05/2008
09/05/2008	8	77	8, Rue du Ruisseau	198 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	22/05/2008
09/05/2008	10	210 – 216 – 184 - 214	7, Rue de la Croix	416 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	26/05/2008
20/05/2008	4	103 - 32	18, Route de Bitche	197 m ²	TERRAIN	RENONCIATION	26/05/2008
21/05/2008	3	128 – 11 – 84 - 127	1, Avenue de la Gare	785 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	28/05/2008
29/05/2008	56	351 – 353 - 355	21, Route de Jaegerthal	2416 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	05/06/2008
29/05/2008	10	119	14, Rue des Romains	240 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	09/06/2008
30/05/2008	8	234/8	19, Rue d'Eymoutiers	800 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	09/06/2008
02/06/2008	3	4	3, Route de Bitche	917 m ²	APPARTEMENT	RENONCIATION	10/06/2008
02/06/2008	8	138	6, Rue du Chemin Vert	108 m ²	IMMEUBLE BATI	RENONCIATION	10/06/2008
10/06/2008	50	723/30	Rue des Acacias	970 m ²	TERRAIN	RENONCIATION	13/06/2008
10/06/2008	50	722/30	Rue des Soeurs	576 m ²	IMMEUBLE	RENONCIATION	13/06/2008
18/06/2008	17	189/80	38, Rue de l'Ancienne Gare	729 m ²	IMMEUBLE	RENONCIATION	23/06/2008

Engagement au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

NEANT

M. BURT intervient suite à ces communications concernant les orientations retenues par la commission géographique Eau et Assainissement dans laquelle son groupe n'est pas représenté.

M. le Maire précise que pour le moment aucune décision n'a été prise ni en terme de réalisation d'un forage ni en matière de raccordement avec un réseau voisin. Il s'agit d'options qu'il convient de faire étudier techniquement et financièrement.

Des informations complémentaires seront données au Conseil Municipal le moment venu.

3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

M. le Maire expose :

Le forum organisé à destination des conseillers municipaux des communes membres a réuni 110 participants dont 13 Niederbronnais et a permis de dresser un tableau d'ensemble des actions et projets portés par l'échelon intercommunal.

Un second forum est programmé le 27 septembre en vue de présenter les actions portées par les associations partenaires de la CCPN : RAI, EMCN et Garderisette.

Lors des derniers bureaux, les points suivants ont été abordés :

- l'OPAH a connu un tel succès que les crédits disponibles ont été consommés plus rapidement que prévu.
- un bilan diagnostic de l'état des voiries de liaison intercommunale a été présenté et il convient désormais de hiérarchiser les priorités et engager un programme pluriannuel de travaux.
- dans le domaine du tourisme et suite au transfert de compétences opéré en 2007, un nouveau dépliant de présentation du territoire sera édité et le site Internet sera complètement refondu.
- en matière de formation, la commission s'est penchée sur un projet d'accompagnement scolaire par des activités culturelles et sportives. Il s'agit plus particulièrement d'un projet « Elite Basket » très récemment validé par le Rectorat.
- dans le domaine du service à la personne, diverses mesures sont à l'étude pour améliorer la qualité d'accueil en crèche halte-garderie.

Le prochain Conseil Communautaire est programmé le 7 juillet 2008. Les élus se pencheront notamment sur le lancement de l'expérimentation de la facturation à la levée des bacs

d'ordures ménagères. L'étude de faisabilité a conduit à envisager le renouvellement de l'ensemble des bacs qui seront désormais équipés de puces. La mise en place de puces sur les bacs existants s'est avérée bien plus onéreuse. Cette façon de faire permettra également de détecter les fraudeurs. Le SMICTOM sera maître d'ouvrage et la CCPN prendra à sa charge les frais liés à l'expérimentation. L'objectif demeure de rationaliser les collectes et réduire la facture pour l'utilisateur. Cette expérimentation s'intègre dans une démarche globale de réduction des déchets à la source.

En complément du précédent point, la CCPN renouvelle également l'opération composteur en partenariat avec d'autres communautés de communes.

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) peut également rentrer dans sa phase active puisque le dossier est réputé complet et en instruction à la Préfecture. L'Union des Professionnels du Pays de Niederbronn-les-Bains (UPPN) portera des actions de fonctionnement. Cette association est désormais forte de 80 membres.

Mme BUCHHEIT prend acte du projet d'expérimentation en matière de levée des bacs d'ordures ménagères mais relève que les quartiers non desservis par le ramassage restent exclus de ce dispositif. Il conviendrait également de revoir l'aménagement du dépôt collectif Rue Charles Matthis pour les habitants de la Rue de la Chapelle. En effet, l'hygiène est loin d'être respectée.

Elle s'interroge également en qualité d'infirmière sur le traitement des aiguilles utilisées à domicile par les diabétiques. Des conteneurs spéciaux sont bien prévus en pharmacie mais aucun filière de collecte n'est prévue et ces déchets finissent bien souvent dans les bacs oranges.

M. le Maire prend acte de ces observations et une réponse sera apportée aux questions soulevées.

M. BURT s'interroge sur le développement des structures d'accueil Petite Enfance. M. le Maire précise qu'il n'est pas question pour le moment d'augmenter les capacités mais d'envisager une mise aux normes des locaux, notamment de la halte-garderie de Reichshoffen.

4. Communauté de Communes : désignation d'un membre au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges.

M. le Maire expose :

La Communauté des Communes doit constituer une commission chargée d'estimer le montant des transferts de charges en cas de transfert de compétence des communes membres vers l'échelon communautaire.

Cet avis est rendu préalablement à la saisine des Conseils Municipaux respectifs.

Il convient de désigner un représentant de la Commune de Niederbronn-les-Bains au sein de cette commission en sachant que pour l'heure, aucun transfert de compétence supplémentaire n'est envisagé.

Les commissions réunies proposent de désigner M. Jean-Pierre BONNEVILLE, Adjoint au Maire chargé des finances, comme délégué de la Ville de Niederbronn-les-Bains au sein de la C.L.E.C.T.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 13 juin 2008,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 19 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de désigner M. Jean-Pierre BONNEVILLE en tant que délégué de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges.

5. Bilan d'exploitation 2007 de la piscine des AQUALIES : perspectives d'évolution du service et ajustement de la grille tarifaire au 1^{er} juillet 2008.

M. le Maire expose :

L'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire du bilan de fonctionnement 2007 de la piscine LES AQUALIES.

Les points principaux à relever sont :

↳ **Une légère augmentation de la fréquentation en 2007** par rapport à 2006 pour s'élever à 129 218 entrées dont 101 2066 entrées publiques, 23 922 entrées scolaires et 4 130 entrées associatives. A noter que dans la plupart des établissements similaires, l'année 2007 fut mauvaise en terme de fréquentation en raison de la météo estivale.

↳ **La part d'entrées abonnement est en nette progression** pour s'établir à 54,7 % en 2007 par rapport à 44,8% en 2005.

L'accueil en école de natation est également en nette progression pour s'établir à 5 621 entrées contre 4 907 en 2006.

↳ **Le coût net de fonctionnement des AQUALIES (déficit) s'élève à 301 422 €** soit un cout social résiduel de 2,33 € par baigneur (2,32 € en 2006).

Ce bilan est néanmoins biaisé en raison de la non intégration d'une partie du chauffage par la chaufferie au bois et le paiement exceptionnel en 2007 du solde de la prime d'assurance dommage ouvrages pour 26 329 €

↳ **Les recettes d'exploitation se sont établies à 443 077 €** dont 356 654 € issus des entrées publiques soit un ticket moyen de 3,52 € entrées et de 58 727 € pour le public scolaire soit un ticket moyen de 2,46 €

↳ **Les reversements sur machines automatiques** et produits annexes représentent une recette de 7 651 € en 2007.

En 2007 la piscine **a été ouverte au public 3 563 heures/348 jours** soit une moyenne de 10,5 h/jour.

En terme de perspective pour la rentrée 2008 il est proposé de maintenir l'ensemble des activités aquagym, aquafitness, aquajogging et palm'nage.

Compte tenu du succès de l'école de natation il est envisagé de proposer un créneau supplémentaire le samedi matin suite à la suppression des cours au niveau primaire.

Une activité intitulée « Jardin aquatique » sera proposée le samedi matin pour les enfants de 6 mois à 4 ans pour remplacer l'offre BBN qui cesse son activité.

La formule « anniversaire » connaît un vif succès avec 80 anniversaires en 2007. Ce type de produit nécessite néanmoins la mobilisation d'un MNS.

Enfin, de nombreuses animations ont été proposées en 2007 et seront reconduites : aquagym géante, triathlon scolaire, tournoi de Beach soccer....

En terme d'ouverture au public il est envisagé de proposer à titre d'essai une ouverture le vendredi soir jusqu'à 22h00.

Il convient également de noter que conformément à la convention de partenariat mis en œuvre avec le Club Vosgien, **les clients du camping du Heidenkopf** bénéficient depuis la réouverture d'avril 2008 d'une carte d'accès ouvrant droit au tarif groupe, le Club Vosgien étant intéressé au produit issu de cette clientèle.

En terme d'accidentologie et d'incident un **retraitement des surfaces carrelées** a été effectué en urgence pendant la vidange d'avril 2008 suite à plusieurs glissades de baigneurs.

Trois révisions générales du plan d'organisation des secours ont été réalisées en 2007.

Deux incidents techniques sont à relever : un début d'incendie dans le local du transformateur et dans la benne à cendres de la chaufferie au bois située dans l'enceinte de la piscine.

Plusieurs dégradations de clôtures et de la bâche du bassin extérieur ont été relevées en raison d'intrusions nocturnes. La mise en place d'un système de vidéosurveillance semble opportune.

Le rapport d'exploitation présente également une esquisse de bilan environnemental de l'équipement en matière de consommation d'énergie et de fluide.

Grâce au suivi précis des consommations depuis trois exercices pleins, le directeur est en mesure de formuler plusieurs propositions permettant de réduire les consommations à tous les niveaux.

Il s'agit par exemple de l'utilisation d'un ou deux déchloramineurs permettant de réduire sensiblement la consommation d'eau, de chlore et de chauffage. Il s'agit néanmoins d'un investissement de 80 000 €

Par ailleurs, en matière d'énergie électrique, l'installation de panneaux photovoltaïques permettrait de revendre la production et atténuer le poids de ce poste. D'autres propositions sont formulées en matière d'équipement ludique comme par exemple un toboggan animé ou une aire de surf artificielle.

Quelques investissements dans ce domaine pourraient être envisagés pour la saison 2009.

En terme de grille tarifaire, **il est proposé de maintenir le dispositif 2007** pour la saison estivale, à savoir une augmentation du prix d'entrée public pendant les mois de juillet et août avec maintien du tarif abonnement et retour à un niveau tarifaire équivalent à partir du début du mois de septembre. Le directeur souhaite également signer la convention permettant d'accepter les chèques vacances.

Il est proposé de créer un nouveau tarif concernant l'école de Triathlon à hauteur de 58 €trimestre comprenant l'entrée et l'activité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 13 juin 2008,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 19 juin 2008,

Vu le bilan d'activités 2007 de la piscine des Aqualies et les perspectives de développement,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) D'adopter les différentes grilles tarifaires présentées ci-dessous applicables à compter du 1er juillet et 8 septembre 2008,
- b) D'accepter le paiement des entrées par CHEQUES VACANCES et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions y relatives avec les organismes agréés en la matière.

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE AVEC EFFET DU 1er JUILLET AU 7 SEPTEMBRE 2008				
Catégories	Tarif appliqué saison estivale 2007	Projet de tarif applicable du 7 juillet au 5 septembre 2008	% d'augmentation	
Adultes (à partir de 18 ans)	5,00 €	5,00 €	0,00%	
Enfants de moins de 4 ans	0,00 €	0,00 €		
Enfants de 4 à 18 ans	4,00 €	4,00 €	0,00%	
Adulte famille 3 mois	2,10 €	2,10 €	0,00%	
Abonnement famille	23,00 €	23,00 €	0,00%	
Enfant famille	1,70 €	1,70 €	0,00%	
10 entrées adultes	33,00 €	33,00 €	0,00%	
10 entrées enfants	26,00 €	26,00 €	0,00%	
Carte 10 heures	24,00 €	24,00 €	0,00%	
Carte 20 heures	35,00 €	35,00 €	0,00%	
Entrée groupe	2,90 €	2,90 €	0,00%	
CLSH	2,90 €	2,90 €	0,00%	
Carnets Comités d'Entreprise	83,00 €	83,00 €	0,00%	
Activité 1séance	8,00 €	8,00 €	0,00%	
Abonnement Activité	57,00 €	57,00 €	0,00%	
Ecole de natation	43,00 €	43,00 €	0,00%	
Ecole de Triathlon/trimestre		58,00 €		
Location des bassins/ associations sans surveillance	85,00 €	85,00 €	0,00%	
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	0,00%	

Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	0,00%
Location du petit bassin			

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE AVEC EFFET DU 8 SEPTEMBRE 2008			
Catégories	Tarif appliqué depuis le 9 septembre 2007	Projet de tarif applicable au 6 septembre 2008	% d'augmentation
Adultes (à partir de 18 ans)	4,30 €	4,30 €	0,00%
Enfants de moins de 4 ans	0,00 €	0,00 €	
Enfants de 4 à 18 ans	3,50 €	3,50 €	0,00%
Adulte famille 3 mois	2,10 €	2,10 €	0,00%
Abonnement famille	24,00 €	24,00 €	0,00%
Enfant famille	1,70 €	1,70 €	0,00%
10 entrées adultes	34,00 €	34,00 €	0,00%
10 entrées enfants	27,00 €	27,00 €	0,00%
Carte 10 heures	24,00 €	24,00 €	0,00%
Carte 20 heures	36,00 €	36,00 €	0,00%
Entrée groupe	3,00 €	3,00 €	0,00%
CLSH	3,00 €	3,00 €	0,00%
Carnets Comités d'Entreprise	85,00 €	85,00 €	0,00%
Activité 1 séance	8,00 €	8,00 €	0,00%

Abonnement Activité	58,00 €	58,00 €	0,00%
Ecole de natation	44,00 €	44,00 €	0,00%
Location des bassins/ associations sans surveillance	85,00 €	85,00 €	0,00%
Location 1 à 2 lignes d'eau	50,00 €	50,00 €	0,00%
Location bassin avec surveillance	160,00 €	160,00 €	0,00%
Location du petit bassin	90 €	90 €	

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE SCOLAIRES DU 8 SEPTEMBRE 2008			
Catégories	Tarif appliqué à ce jour	Projet de tarif applicable 6 septembre 2008	% d'augmentation
1- Elèves des écoles primaires et Maternelles			
Prix de base séance	2,10 €	2,10 €	0,00%
Déduction aide Ville	1,02 €	1,02 €	0,00%
Déduction subvention conseil Général (par entrée)	0,38 €	0,38 €	0,00%
Reste à la charge des parents	0,70 €	0,70 €	0,00%
2- Collège de Niederbronn-les-bains			
Prix de base séance	2,00 €	2,00 €	0,00%
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	0,00%
Déduction subvention conseil Général (par entrée)	Pas de subvention sauf classes de 6èmes prises en charge par le CG		
Reste à la charge des parents	1,10 €	1,10 €	0,00%
3- Cartes "CYCLE" établissements scolaires de Niederbronn-les-bains			
Ecole Primaire et Maternelles	7,00 €	7,00 €	0,00%

Collège de Niederbronn-les-bains	11,00 €	11,00 €	0,00%
4- Ecoles Primaires et Maternelles des environs			
Tarif de base (non subventionné)	2,10 €	2,10 €	0,00%
Tarif de base (subventionné CG)	1,72 €	1,72 €	0,00%
Carte "CYCLE" (non subv.)	21,00 €	21,00 €	0,00%
Carte "CYCLE" (subv. CG)	17,20 €	17,20 €	0,00%
5- Collège des environs			
Tarif de base	2,10 €	2,10 €	0,00%
Carte "CYCLE"	21,00 €	21,00 €	0,00%
7- Tarif UNSS Collège de Niederbronn-les-Bains			
Prix de base	2,00 €	2,00 €	0,00%
Déduction aide Ville	0,90 €	0,90 €	0,00%
Reste à la charge des parents	1,10 €	1,10 €	0,00%

6. Chaufferie au bois : bilan d'exploitation, ajustement de la grille tarifaire et renouvellement du marché d'exploitation.

M. le Maire expose :

L'exploitation de la chaufferie au bois et du réseau de chaleur fait l'objet d'un marché confié à la société ELYO après appel d'offres dont le terme est fixé au 15 octobre 2008.

Le Conseil Municipal sera appelé à arrêter les modalités de renouvellement de ce marché (durée, critères de choix, combustible ...).

Le bilan d'exploitation de cette première saison de chauffe et la proposition de rédaction du nouveau marché d'exploitation seront soumis au comité de pilotage programmé le lundi 16 juin 2008 à 14h00

Les propositions du comité seront soumises pour avis avant décision au Commissions Réunies.

Concernant la grille tarifaire arrêtée en mai 2007, il conviendra d'ajuster les tarifs de vente d'énergie dans la mesure où la première année d'exploitation permet de disposer de chiffres de consommation réelle.

M. le Maire rend compte des orientations retenues par le comité de pilotage en vue du renouvellement du marché d'exploitation.

A l'issue de la présentation du rapport d'exploitation 2007/2008 par la Sté ELYO, le comité de pilotage a rendu un avis favorable sur les points suivants :

- Le poste P1 (fourniture du bois) sera mis en concurrence sur la base d'une solution ne comportant exclusivement que l'utilisation de plaquettes forestières ou de scierie avec en variante un approvisionnement composé à 50 % de plaquettes forestières ou de scierie et à 50 % de bois déchiqueté de classe A.
- Le critère environnemental et d'approvisionnement local sera pris en compte à hauteur de 10 %
- la responsabilité de la fourniture de gaz relèvera désormais de l'exploitant
- des pénalités sont mises en place afin de limiter les pertes sur réseau
- le taux de couverture contractuel par le bois sera fixé à 85 %
- le terme du nouveau contrat est fixé au 30 juin 2013.

Le comité avait également pris connaissance de recommandations d'améliorations techniques proposées par l'exploitant.

Compte tenu de ces éléments et en fonction de la rigueur des saisons de chauffe, le montant prévisionnel du marché peut être estimé à environ 850.000 à 950.000 €HT.

Les commissions réunies avaient pris connaissance d'une projection du prix de vente de l'énergie fondée sur des données d'exploitation réalistes bien qu'une partie de ces éléments ait été reconstituée.

Deux parts composent le prix de vente :

- la part abonnement destinée à couvrir les frais fixes d'exploitation dont une part importante résulte des amortissements techniques et financiers ;
- la part consommation couvrant les dépenses en matière de P1 bois, de gaz et d'électricité.

Différentes méthodes de calcul sont possibles, mais en retenant les principes évoqués ci-dessus, la part abonnement sera exprimée en tarif unitaire par KWH souscrit (puissance d'approvisionnement de la sous-station).

La part consommation résulte d'une division entre le total de la consommation relevée sur les différents bâtiments et la dépense correspondante.

Diverses simulations ont été analysées mais il conviendrait de pouvoir compléter les données de consommation par deux à trois mois supplémentaires et en conséquence encore différer l'adoption de nouvelles grilles tarifaires en sachant que les abonnés se voient facturer une provision depuis la mise en route de la chaufferie.

Suite à une question de M. BURT, M. le Maire précise qu'il sera également demandé aux entreprises de chiffrer la prestation P3 (renouvellement de certains éléments d'usure de l'installation).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 13 juin 2008,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 19 juin 2008,

Vu le code des Marchés Publics,

Vu le montant prévisionnel du marché d'exploitation sur la période du 15 octobre 2008 au 30 juin 2013 ;

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'adopter le dossier de consultation des entreprises relatif au marché d'exploitation de la chaufferie collective au bois du Montrouge ;
- b) d'autoriser M. le Maire à engager la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert sur la base des éléments présentés ci-dessus ;
- c) d'autoriser M. le Maire à signer le marché y relatif avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour un engagement prenant effet au 16 octobre 2008 et s'achevant le 30 juin 2013 ;
- d) de modifier la durée d'amortissement des installations composant la chaufferie collective et son réseau de chaleur en fixant à 25 ans la durée d'amortissement de la chaudière au bois et à 30 ans l'ensemble des autres dépenses y afférentes.

7. Service périscolaire : extension de la capacité d'accueil, avenant à la convention de partenariat avec le collège Charles MUNCH et modification de la grille tarifaire.

L'Adjointe au Maire, Melle GUILLIER, expose :

Le service périscolaire fonctionne au Groupe Scolaire Hans Haug sur la base de deux créneaux d'accueil à savoir de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h00 à 18h00.

Les enfants accueillis à midi ont accès au restaurant scolaire du collège Charles Munch pour un effectif maximum à l'heure actuelle de 55 places. Ce créneau est occupé à 100 % depuis plusieurs années.

Compte tenu du nombre de demandes déposées cette année de familles disposant a priori des critères d'admission, l'extension de la capacité d'accueil a été étudiée.

Les critères sont les suivants :

A. ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Travail à temps complet des deux parents ou du parent assumant seul la garde de l'enfant

B. ELOIGNEMENT

1. Elèves venant des communes avoisinantes (dans le cadre des réciprocitys ou échanges entre commune)
2. Elèves du Wasenberg empruntant le circuit spécial de ramassage scolaire

Au vu de ces éléments et après discussion avec la direction du Collège il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil à midi et de la fixer à 70.

Cette augmentation ne nécessite pas l'embauche de personnel supplémentaire puisque le nombre d'encadrant de 1 pour 14 sera respecté avec le personnel actuellement en place.

Les conditions de fonctionnement de l'accueil au collège feront l'objet d'une nouvelle convention remplaçant celle signée en juin 2000.

En effet, afin de compenser la charge supplémentaire liée à l'accueil de ces enfants, la commune met à disposition du collège un agent de service intervenant au niveau de la préparation des repas et du nettoyage du restaurant scolaire.

Enfin, pour se mettre en conformité avec la CAF qui participe financièrement au déficit du service, il convient de créer une nouvelle grille tarifaire tenant compte du quotient familial des familles et moduler les tarifs en conséquence.

Une proposition de grille reprenant comme tarif médian, celui actuellement appliqué est présenté ci-dessous :

**PROJET DE TARIFICATION PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2008/2009**

Quotient familial	N° Tranche	Coût par trimestre/enfant	
		<i>Périscolaire midi</i>	<i>Périscolaire soir</i>
de 0 à 5 614 €	1	29 €	34 €
de 5 615 à 11 198 €	2	32 €	38 €
de 11 199 à 24 872 €	3	36 €	42 €
de 24873 à 66 679 €	4	40 €	46 €
Au-delà de 66 679 €	5	44 €	51 €

Calcul du quotient familial = revenu imposable/nbre de parts

P.S. : ces tarifs seront majorés des frais de cantine pour le périscolaire de midi (pour mémoire 2007/2008 = 126 €/trim)

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'Adjointe au Maire, Melle GUILLIER, par référence à la note de présentation du 13 juin 2008,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 19 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'augmenter la capacité d'accueil du service périscolaire pour le créneau de 11h30-13h30 et de la porter à 70 places,
- b) d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Collège Charles Munch, une nouvelle convention de partenariat prévoyant notamment la mise à disposition d'un adjoint technique communal au collège pour assurer un service au restaurant scolaire ;
- c) d'adopter la nouvelle grille tarifaire de ce service avec effet de la rentrée 2008/2009 selon le quotient familial.

Quotient familial	N° Tranche	Coût par trimestre/enfant	
		<i>Périscolaire midi</i>	<i>Périscolaire soir</i>
de 0 à 5 614 €	1	29 €	34 €
de 5 615 à 11 198 €	2	32 €	38 €
de 11 199 à 24 872 €	3	36 €	42 €
de 24873 à 66 679 €	4	40 €	46 €
Au-delà de 66 679 €	5	44 €	51 €

Calcul du quotient familial = revenu imposable/nbre de parts

P.S. : ces tarifs seront majorés des frais de cantine pour le périscolaire de midi (pour mémoire 2007/2008 = 126 €/trim)

d) de fixer à 5 € la séance facturée à l'unité en cas de fréquentation ponctuelle à midi ou le soir à concurrence du forfait trimestriel correspondant au quotient familial.

8. Affaires financières et immobilières diverses.

8.1 Signalétique commerciale – Adaptation du tarif.

M. le Maire expose :

Dans le cadre du nouveau plan de circulation mis en œuvre en 1998, la signalétique commerciale inadaptée et de lecture difficile avait été totalement revue.

Après analyse des besoins avec les hôteliers-restaurateurs, les conditions suivantes avaient été arrêtées par le Conseil Municipal en date du 21 octobre 1998 :

- mise en place de 2 ou 3 pré-enseignes maximum par établissement sur la base d'un prix forfaitaire de 800 francs par emplacement, versé par le demandeur à la Ville ;
- prise en charge par la Ville du montage des panneaux de signalisation, la mise en œuvre avec fondation béton, finition en pavage, ainsi que la différence financière d'environ 300 francs.

Suite à des changements de dénominations d'établissements, la Ville est sollicitée pour la mise à jour de la signalétique.

Pour cela il y a lieu d'actualiser la participation en prenant en compte la valeur actuelle du matériel (220,00 €).

A cet effet, il est proposé de fixer la part forfaitaire du demandeur à 140,00 € la part prise en charge par la Ville se montant ainsi à 80,00 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 19 Juin 2008

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de fixer la part forfaitaire de participation par pré-enseigne pour les hôtels-restaurants à 140,00 €;
- b) de charger les Services Techniques de l'acquisition du matériel spécifique, et de réaliser les travaux de mise en œuvre nécessaires.

9. Divers et communications.

9/1 Désignation d'un correspondant défense.

M. le Maire expose :

Dans le cadre des relations ville/armée, chaque commune doit désigner un « correspondant défense ».

Ce correspondant a notamment pour mission d'animer les relations entre la commune et les autorités militaires du secteur.

Il est proposé de désigner Monsieur Bertrand BUCHER à cette fonction.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 19 Juin 2008

Après en avoir délibéré,

désigne à l'unanimité :

M. Bertrand BUCHER, Conseiller Municipal, en tant que Correspondant Défense de la commune de Niederbronn-les-Bains.

9/2. Démolition d'immeubles Cours du Moulin.

M. le Maire expose :

Le Comité de Pilotage du projet de modernisation et d'extension de la Maison des Arts et des Congrès, réuni le 23 juin 2008, a proposé un certain nombre de modifications au niveau du programme de ce projet.

Une alternative consisterait à envisager la démolition de la grange et des garages situés sur la propriété communale à l'arrière.

En vue d'un gain de temps en matière de procédure et si cette alternative devait être retenue, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter et à signer le permis de démolir pour ces bâtiments.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu le programme de modernisation et d'extension de la Maison des Arts et des Congrès,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire à solliciter et à signer le permis de démolir des immeubles situés sur la parcelle cadastrée dite «Cour du Moulin » à l'arrière du bâtiment.

COMMUNICATIONS

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Mardi 24 juin	18h	Visite Usine CELTIC	Rdv sur place
Mercredi 25 juin	20h	Commission Développement Durable	Mairie
Vendredi 27 juin	15h	Concert Nuances Musciales	Parc du Casino
Vendredi 27 juin	19h	Course cycliste de la ville et des commerçants	Ville
Samedi 28 juin	A partir de 14 h	50 ans inauguration groupe scolaire Hans Haug	Groupe Scolaire
Dimanche 29 juin	A partir de 10 h	50 ans inauguration hôtel de ville	Mairie
		Festival Vents du Nord durant tout le week-end	Selon programme
Dimanche 29 juin	16 h 00	Concert de la Police Nationale	Eglise St Martin + pot à LARC
Lundi 30 juin	15h30	Commission géographique eau et assainissement : mise à niveau STEP	Rdv sur place
Mardi 1 ^{er} juillet	18h	Cérémonie départ retraite enseignantes	Salle du CM
Mardi, 1 ^{er} juillet	19h	CCAS	LARC
Vendredi 4 juillet	16h15	Commission d'Appel d'Offres : ouverture des enveloppes AO Projet de Ville	Salle de Commission

Dimanche 6 juillet	11h	Portes Ouvertes Centre de Secours	
Lundi 7 juillet	12h	Barbecue Qualité de Vie	Groupe Scolaire HH
Jeudi 10 juillet	20h	Commission Développement Durable : +présentation stratégie d'ensemble	Salle du CM
Vendredi 11 juillet 2008	14h	Commission d'appel d'offres : attribution marché projet de ville	Salle de Commission
Dimanche 13 juillet	21h	Fête Nationale et nuit du feu	Selon programme
Jeudi 17 juillet	18h	Commissions Réunies	
Vendredi 18 juillet	18h	Commissions Réunies (sous réserve)	
Mardi 22 juillet	20h	Conseil municipal (en lieu et place du 21 juillet)	

Avant de passer à la séance à huis clos, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de sa rencontre récente avec le Directeur de l'Expansion du groupe MATCH. Ce dernier lui a fait part de l'abandon du projet de construction d'un nouveau magasin tel qu'il avait été envisagé en juillet 2007. Cette décision semble irréversible et l'alternative proposée par MATCH serait de construire un nouveau supermarché de plus de 3000 m² sur un terrain situé aux abords de la RD 1062. L'étude préalable à la réalisation d'une station service serait néanmoins menée à terme.

M. le Maire regrette qu'à l'issue de près de 10 ans de discussion, le projet s'arrête de cette manière alors qu'une décision de CDEC avait été obtenue en 2006 à l'unanimité.

Cette orientation lève néanmoins l'hypothèque du terrain et permet d'envisager d'autres projets...

M. le Maire fait également part au Conseil Municipal du constat plutôt négatif de la condamnation de l'accès aux véhicules de la Place des Thermes tous les après-midi depuis le 15 juin dernier. Cette décision avait été prise par le Comité de Pilotage afin de favoriser le fonctionnement des terrasses et sécuriser les piétons. Force est de constater qu'après une quinzaine de jours, les terrasses restent limitées à leur emplacement actuel et à partir de 19 h, trois sur quatre sont fermées. En conséquence, M. le Maire propose de revoir ce dispositif en limitant la fermeture au dimanche après-midi. Dans un premier temps, il est proposé de maintenir la fermeture à un horaire réduit (14 h à 19 h notamment).

SEANCE A HUIS CLOS

10. Affaires de personnel.**10/1 Création de deux postes d'apprentis dans le domaine de l'animation intergénérationnelle et de l'administration générale.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la politique communale en matière d'accueil d'apprentis, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir cette possibilité dans deux nouveaux domaines d'application à savoir l'animation intergénérationnelle et l'administration générale.

En effet, dans le domaine de l'animation intergénérationnelle un nouveau diplôme en alternance a été créé.

L'accueil d'un apprenti dans ce domaine à compter d'octobre 2008 est conditionné par la réussite par les candidats(es) à test d'aptitude et d'avoir déjà assuré 400 heures d'animation de type BAFA.

Pour ce qui concerne l'administration générale, une filière de niveau BAC +2 et BAC +3 sera ouverte à l'apprentissage à compter de la rentrée 2008/2009.

La commune serait susceptible d'accueillir un ou une apprenti (e) à compter de la mi-septembre 2008 pour une durée de 1 an.

Les conditions de rémunération des apprentis sont fixées par rapport à un pourcentage du SMIC selon leur taux d'activité et leur âge.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 19 Juin 2008

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 2 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de créer avec effet du 1^{er} septembre 2008 un poste d'apprenti dans le domaine des métiers de l'animation et du sport, spécialité animation intergénérationnelle dans le cadre d'un BJEPS ;
- b) de créer avec effet du 1^{er} septembre 2008 un poste d'apprenti dans le domaine de l'administration générale dans le cadre du DEUST « collectivités locales » de l'Université Marc Bloch ;

- c) de charger M. le Maire de procéder au recrutement desdits apprentis en fonction des candidatures reçues ;
- d) d'autoriser M. le Maire à signer les contrats d'apprentissage y relatif.

10/2 Création d'un poste d'agent saisonnier affecté au service « Ville propre ».

M. le Maire expose :

Le service « Ville propre » est actuellement assuré par un agent employé sous C.A.E. (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) dont le terme de 24 mois est fixé au 30 août 2008. L'agent occupant ce poste donne entière satisfaction mai le CAE ne peut être renouvelé.

Il est proposé de prolonger ce contrat sous forme de contrat saisonnier de 6 mois.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 13 juin 2008,

Vu la Loi du 26 janvier 1984 article 3 alinéa 2,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 19 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- c) de créer un poste d'adjoint technique saisonnier à temps plein avec effet du 1^{er} septembre 2008 pour une durée de 6 mois affecté au service « Ville propre »,
- d) de rémunérer l'agent recruté sur ce poste au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture
ce 27 Juin 2008**

Niederbronn-les-Bains, le 27 Juin 2008

Le Député-Maire,

F. R E I S S